

N°16-01-06

L'an deux mil seize, le jeudi 7 janvier à 19 heures, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (*reçoit pouvoir de I. POURCHEL*), Président, suite à la convocation en date du 28 décembre 2015.

Présents :

Mesdames LHERMITTE M.P. ; CARVALHO H. ; PIRET R. ; POULAIN P. ; RITAINE E. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. (*reçoit pouvoir de G. DEVIGNE*) ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; CRETON S. ; GARENAUX M. ; GUILLEMANT S. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; LANCE R. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; FAUQUEMBERGUE C. ; TELLIER C. ; EVRARD D. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Madame POURCHEL I. (*donne pouvoir à C. LEROY*)

Messieurs DENUNCQ R. ; DEVIGNE G. (*donne pouvoir à A. DUWAT*)

Monsieur Daniel EVRARD est élu secrétaire.

OBJET : CULTURE – CREATION D'UN FESTIVAL D'ART SINGULIER

Rapporteur : Joëlle DELRUE

La Communauté de communes du Pays de Lumbres, en partenariat avec l'association ART_Groupe, souhaite proposer un festival d'art singulier début octobre 2016 (Période pressentie : du samedi 8 au dimanche 16 octobre 2016).

Il s'agira d'accueillir sur notre territoire pendant 9 jours une quinzaine d'artistes représentant ce courant artistique.

Dans le cadre de ce courant artistique dit « éco-citoyen », les artistes s'engagent à :

- Venir à leurs frais, par leurs propres moyens
- Ne pas être rémunérés

- Fournir des œuvres pour une exposition, œuvres placées sous leur responsabilité
- Aller à la rencontre des acteurs du territoire et des écoles, conformément à un planning proposé par les organisateurs : échanges, ateliers, démonstrations, création in situ
 - Faire don à la collectivité d'accueil des œuvres créées sur place pour l'événement et/ou dans le cadre des ateliers / démos

Au programme du festival :

Une grande exposition, dans un lieu central (Lumbres), du samedi au samedi suivant inclus.

Conférences, débats, médiation et ateliers jalonneront cette expo. Ouverte à tous, un planning permettra d'accueillir de nombreux groupes de scolaires, de la maternelle au lycée.

2 concerts (samedis soirs ?), rock et électro, si possible dans 2 communes de situation géographiquement opposée.

Rencontres / ateliers / démonstrations seront organisées et planifiées sur l'ensemble du territoire pendant toute cette période, en partenariat avec les acteurs de la Communauté de communes du Pays de Lumbres. L'idée principale est que les artistes puissent créer des œuvres in situ, sous les yeux des habitants, et pourquoi pas avec eux.

Dans le processus de création des artistes, **la priorité sera donnée aux matériaux de récupération** : accès aux bennes de la déchetterie, organisation de collecte de matériaux ou objets spécifiques... Plus généralement, une **démarche éco-citoyenne** sera adoptée au long du festival.

Un dossier de demande de subvention a été déposé fin octobre auprès du Département, pour un budget prévisionnel global de 19 950 € couvrant notamment les dépenses suivantes :

- Hébergement des artistes
- Restauration
- Communication
- Matériel
- Assurances
- Interventions extérieures
- Sonorisation et lumières

Des démarches seront également engagées auprès d'Eco-Emballages pour solliciter une subvention.

Un comité de pilotage sera mis en place avec l'ensemble des partenaires concernés.

Le Bureau et la Commission Culture ont émis un avis favorable respectivement le 29 octobre et le 2 novembre dernier.

Il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Valider le projet pour une mise en œuvre en octobre 2016,
- Valider l'engagement des dépenses pour un budget estimatif global de 19 950 €,
- Autoriser toute démarche permettant de bénéficier de subventions complémentaires (Eco emballage...),
- Autoriser le Président à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **VALIDE** le projet pour une mise en œuvre en octobre 2016,
- **VALIDE** l'engagement des dépenses pour un budget estimatif global de 19 950 €,
- **AUTORISE** toute démarche permettant de bénéficier de subventions complémentaires (Eco emballage...),
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre du projet.

Pour extrait conforme.
Le Président,

